

# RÈGLEMENT DE LA RANDONNÉE

**Art 1 :** La randonnée « Vendée Raide Nature » est organisée par l'association « Roller Skating Luçonnais ». Avec le soutien du Comité Départemental de Roller Skating et la collaboration des communes de Vendée. Cette randonnée est inscrite au rassemblement national labellisée "Rando verte" sous l'égide de la Fédération Française de Roller Skating.

**Art 2 :** La randonnée Vendée Raid Nature 2010 : 100 km, les 22 et 23 mai est ouverte à tous : Licenciés FFRS, UFOLEP et non licenciés de plus de 16 ans. Une autorisation parentale pour les participants âgés de moins de 18 ans sera à compléter dans le bulletin d'inscription, les enfants de 16 ans seront accompagnés d'une personne majeure participant et seront sous sa responsabilité. Il est expressément indiqué que les patineurs participent à la randonnée sous leur propre et exclusive responsabilité. Les parcours proposés ne présentent pas de grosse difficultés. Une bonne forme physique et un niveau de patinage suffisant de maîtrise des freinages et de descentes est cependant indispensable. La participation à cette randonnée est subordonnée à la présentation de la licence FFRS ou d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical ou d'un certificat médicale de moins de trois mois pour les non licenciés.

**Art 3 :** Cette épreuve est une randonnée sportive sans classement, sur le secteur Sud-Vendée, centralisé sur Luçon ( hébergement et stationnement). Les repas du samedi midi, samedi soir, petit déjeuner et déjeuner du dimanche midi sont inclus dans l'inscription.

**Hébergement :** Inclus également un hébergement au choix sous tente personnelle ou en gymnase prévu pour la nuit du 22 au 23.

Chaque participant doit renseigner sur la fiche d'inscription son choix de couchage.

Chaque participant doit prévoir son moyen de couchage : Tente, matelas, duvet....

## Inscriptions :

- Les inscriptions sont ouvertes à compter du 01 décembre 2010.
- Aucune inscription sur place.
- Clôtures des inscriptions le 10 mai 2010 à 00h00.
- Le nombre de participants n'est pas limité.

Chaque participant devra valider son inscription par le formulaire officiel et l'adresser par courrier aux organisateurs, accompagné du règlement des frais de participations.

Inscriptions possible en ligne sur le site via le formulaire officiel (adressé par mail aux organisateurs) et paiement par virement bancaire ou transaction sécurisée.

**Art 4 :** Le parcours de 100 Km emprunte une majorité de routes restant ouvert à la circulation. Tous les patineurs devront se conformer aux règles de circulation; respecter le code de la route et les consignes particulières annoncées par l'organisateur.

**Art 5 :** Le port du casque est obligatoire. Les protections, genoux, coudes et gants sont conseillés.

**Art 6 :** Des véhicules suiveurs seront à la disposition des patineurs fatigués.

**Art 7 :** Les premiers secours seront assurés dans le cortège (N° d'urgence 06 68 00 68 70 ) par des secouristes et un véhicule de secours durant toute la durée de la manifestation.

**Art 8 :** Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des participants et bénévoles non licenciés.

**Art 9 :** Tout engagement est ferme et définitif et strictement personnel. Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur.

**Art 10 :** En cas d'intempéries en cours de randonnée, l'organisateur assurera le rapatriement des participants vers un point de ravitaillement abrité ou vers le point de départ.

**Art 11 :** En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve à tout moment.

**Art 12 :** Droit d'image: J'autorise expressément les organisateurs de la randonnée « Vendée Raid Roller 2009 » ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la randonnée. Sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Art 13 :** Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et interdire la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au webmaster :

[venderaidroller@bbox.fr](mailto:venderaidroller@bbox.fr)

**Art 14 :** Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à emprunter exclusivement le circuit prévu par l'organisateur et à tenir compte de toutes les consignes et recommandations qui seront faites pour toute la durée de la manifestation.

**Art 15 :** En fonction des réservations, engagements et autres phénomènes indépendants de notre volonté, des aménagements à ce règlement, pourront être apportés à tout moment par les organisateurs et seront communiqués aux participants par mail ou info flash sur le site officiel.